



# CANNET passion

Trimestriel - LE CANNET DES MAURES - 83340 - VAR / N°4 - ÉTÉ 2009

Au terme d'une première année de mandat, il m'est apparu légitime de vous communiquer le bilan d'une équipe soudée autour de son Maire et entièrement dévouée à l'intérêt général, malgré les occupations professionnelles et familiales de chacun.

La mise en place de 8 pôles auxquels s'ajoute la Police Municipale a sorti notre mairie de la confusion et permis d'entreprendre un travail de fonds.

Comme vous pourrez le constater en pages centrales, les actions abouties ou entreprises sont multiples, administratives, techniques, foncières, festives, etc....

Un plan de développement urbain est en cours d'élaboration qui sera présenté au public le moment venu.

La piste verte reliant le centre ville aux Escarcets progresse. Le premier tronçon du centre ville à Badelune prend forme.

L'aire de sports enrichie du city stade, du skate parc, d'un parcours santé et d'une boucle-jogging sera un havre de paix ouvert aux sportifs autant qu'aux familles et sera desservie à l'avenir par une passerelle la reliant au centre ville.

Des travaux de voirie (600.000€) sont entrepris en centre ville comme en périphérie, qui symboliseront l'approche Agenda 21 de la Municipalité. (Charte de développement durable)

Le marché hebdomadaire du samedi matin s'installe dans la durée, venez-y nombreux pour le soutenir.

Le 5 mai, sous l'égide du Conseil Général et de notre Communauté de Communes, le Pôle Equidés a vu le jour. Il traduit une volonté générale de mise en valeur écologique, touristique et économique de notre territoire autour de la Plaine et du Massif des Maures.

Dynamisons ensemble notre commune, certes pour la rendre attrayante mais surtout pour qu'il y fasse bon vivre.

La Médiathèque, le Comité d'animation et l'association des commerçants nous ont concocté un beau programme estival à la fois culturel, ludique et sportif.

**Bon été à tous.**

*Dr. Jean-Luc Longour*  
Maire du Cannet des Maures



# Elections Européennes

du dimanche 7 Juin 2009



Citoyenneté

## AVIS AUX ELECTEURS

En application du décret n° : 2007-1670 du 26 novembre 2007, dans les Communes de 3 500 habitants et plus, l'électeur doit présenter **obligatoirement un titre d'identité.**

**Pour la première fois** les électeurs du Cannet des Maures devront présenter un justificatif d'identité pour voter à l'occasion des élections européennes du 07 juin 2009.

Dans les titres admis figurent entre autres : La carte nationale d'identité, le passeport,

la carte du combattant de couleur chamois ou tricolore, la carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, le permis de conduire, le permis de chasser avec photographie et délivré par un représentant de l'Etat.

Surtout n'oubliez pas de vous munir de votre **carte d'électeur + carte identité** ou autre titre d'identité pour pouvoir voter le 7 juin 2009 !

La Mairie recommande aux personnes dépourvues de l'un de ces titres, d'établir une demande de carte d'identité dès que possible.



Samedi 15 Mai 2009, première cérémonie citoyenne avec la distribution du " Livret du Citoyen " à nos jeunes électeurs de 18 ans.



## Puits et forages domestiques :

Une nouvelle réglementation est en place, suite au décret du 2 juillet 2008, pour tout ce qui concerne les ouvrages de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique (puits et forages).

Pour tous les ouvrages réalisés après le 1<sup>er</sup> janvier 2009 : une déclaration doit être faite en mairie, au plus tard 1 mois avant le début des travaux.

Pour tous les ouvrages existants au 31 décembre 2008 : ils devront être déclarés en mairie avant le 31 décembre 2009.

Vous pouvez télécharger le formulaire de déclaration sur le site suivant :

<http://www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr/>

Pour plus de renseignements, le service de l'eau est à votre disposition au 04.98.50.98.30 du lundi au jeudi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16h30.

## AIDE ET CREATION D'ENTREPRISES

Nous vous rappelons que Mme Christine Moretti, responsable du pôle développement économique de la Mairie du Cannet des Maures se tient à la disposition de tous les commerçants, artisans et professions libérales qui souhaitent créer une activité sur la commune ou qui en exercent déjà une.

Vous pouvez prendre rendez-vous à la mairie, auprès **d'Estelle Varène au 04 94 50 98 21.**

**Concernant cette édition, nous vous signalons la création de :**

**LE CANNET INFORMATIQUE**

M. MIELO : 06 19 54 65 39

[www.lecannetinformatique.fr](http://www.lecannetinformatique.fr)

## Appel à témoins...

M. Migozzi va commencer la rédaction du second tome de "l'histoire du Cannet des Maures au vingtième siècle". Si vous possédez des documents divers (photos, textes, etc.) se rapportant à la période 1950-1990 environ, il serait heureux de pouvoir en prendre connaissance. Vous pouvez le joindre au 04 94 60 74 52 ou donner une information auprès des secrétaires à l'accueil de la mairie. Sans tarder, M. Migozzi prendra alors contact avec vous. D'avance, il remercie toutes celles et ceux qui pourraient l'aider dans cette entreprise de conservation de la mémoire vivante de notre village.

## Voirie



Elagage des platanes au nombre de 125 :

les travaux ont été exécutés par l'entreprise Jardi-sam du Cannet des Maures.

Le chantier de renforcement des réseaux, (EAALAT),

eau potable et eaux usées du quartier de la Forge malgré

quelques problèmes (terrain rocheux et changement de tracé) touche à sa fin.

Le programme de voirie a démarré par la réfection du

chemin des Costettes, du chemin des Ribbas, du chemin des Latty et par la

réfection d'une partie de trottoirs non revêtus et dangereux (Argelas, Vienne).

**Malgré de multiples sollicitations, le groupe minoritaire, ne transmet pas de texte à insérer.**

## I – A POLE TECHNIQUE DE RENOVATION URBAINE

Elu : A. DELPIA  
Agent responsable : J.L.PESSEL

- Clôture jardin d'enfants
- **Réhabilitation du monument aux morts**
- Aire de sports :
  - **Clôture de la voie ferrée**
  - Passerelle piétons / vélos ( en cours d'étude )
  - Double entrée : l'une en chicane pour les VL, l'autre barrée d'un portail pour les PL
  - Changement du mobilier des aires de pique-nique ( en cours )
  - Réfection des deux courts de tennis

### Mairie

- Etude en cours pour réorganisation architecturale
- Travaux d'économies d'énergies ( double vitrage, chauffages réversibles )
- Pose de deux portes vitrées dans le hall
- Rénovation bureaux ( pôle finances, pôle urbanisme )
- **Modernisation du réseau informatique**
- Voirie, éclairage public, espaces verts
- Reprise du carrefour de Saint- Clair
- Barrière de sécurité et mur de soutènement route du Vieux Cannet
- Mise en conformité des coffrets EP (Eclairage Public)
- Modification et finition EP Avenue de Verdun
- Reprise réseau pluvial Avenue IV République
- Zone 30 km/h, signalisation verticale et horizontale
- Entretien des espaces verts, élagage des platanes

### TRAVAUX EN COURS OU TERMINES

- Goudronnage du chemin des Lattys, chemin des Ribbas, route d'Italie ( reprise ), chemin des Costettes.
- Goudronnage des trottoirs rue de l'Argelas et rue de Vienne
- Réaménagements ( goudronnage, éclairage, voies piétons/vélos ) :
  - quartier Bourboutéou, allée des Pins, allée des Mimosas,
  - quartier du Bosquet
- carrefour chemin du Bouillidou / rue de Vienne
- Des réunions de quartiers précéderont ces travaux pour associer la population.
- Rénovation des Petit et Grand Foyers, Magnanerie, salle de danse.

### ACQUISITION DE MATERIEL

- Camion 3,5 t poly benne
- Balayeuse
- Broyeur de végétaux et aspirateur à feuilles



## I – B POLE PUBLIC DE L'EAU

Elu : A. DELPIA  
Agent responsable : J-L. PESSEL

AEP : ADDUCTION EAU POTABLE  
EU : EAUX USEES

### Extension réseaux EU et AEP route du Vieux Cannet / la Cagne.

Réfection réseau EU ancienne route d'Italie.

### Renforcement réseau EU, EP et fibre optique pour l'EAALAT

Réhabilitation AEP Saint-Clair

Pose de compteurs d'eau de sectorisation

Station d'épuration : entretien et étude pour la construction de la nouvelle station d'épuration

## II POLE URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Elue : M. BOTRINI  
Agent responsable : S. BECEL

### URBANISME

- Déménagement, réorganisation du service, recrutement de deux agents
- Convention avec l'EPF pour maîtrise foncière communale ( Ets Public Foncier Régional )
- Elaboration du PLU ( plan local d'urbanisme )
- Elaboration du cahier des charges du schéma directeur de l'Ecopôle
- Plan d'aménagement d'ensemble du Portaret
- Participation à l'élaboration intercommunale du SCOT Cœur du Var ( Schéma de Cohérence Territorial )
- Instruction et gestion de 184 autorisations d'urbanisme en 2008
- Préparation et suivi des enquêtes publiques liées à la modification du POS et à la cession du chemin des Gourrins

### PATRIMOINE

- Réunions de concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France, adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine, rencontres avec les services du Département ( espaces naturels sensibles, Forum Voconii, PDIPR ( chemins de randonnée ).

### COMMISSION DE SECURITE ET ACCESSIBILITE

- 63 dossiers en reprise et 20 visites et réunions concernant les locaux
- Mise en accessibilité des bureaux de votes et mise aux normes de la salle du Recoux



## COMMISSION DES IMPOTS

- Organisation et suivi du travail de la commission

## AGRICULTURE

- Rencontres et prises de contact avec la chambre d'agriculture, les Ets Meilland, les Domaines de l'Hoste, des Bertrands, de Roux .

## CONTENTIEUX

- 24 dossiers en cours de suivi, environ 50 % résolus ou en voie de résolution.

## FONCIER

- Cession du chemin des Gourrins
- Réappropriation communale du chemin des Mayons à la Garde-Freinet
- Régularisation des cessions à la Pardiguière en cours
- Bilan de la ZAC de Gueiranne (en cours) (Zone Aménagement Concerté)

## ENVIRONNEMENT

- Elaboration d'un Agenda 21 local en intercommunalité avec la ville du Luc
- **Organisation de la semaine sans pesticides**
- Organisation de la semaine du développement durable**
- Réunion de gestion avec le conservatoire du Littoral
- Etude du sentier botanique en centre ville
- Réflexion sur le Pôle Equidés (en concertation avec le Conseil Général et la Communauté de Communes Cœur du Var)
- Réaménagement de la RN7 depuis la sortie d'autoroute jusqu'à la sortie du Luc (en cours)

## III POLE FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Elue : C. MORETTI**  
**Agent Responsable : E. GARCIA**

- Audit comptable et budgétaire
- Mise en place des nouvelles procédures comptables et budgétaires M14 ( contrôle des commandes, des factures, des règlements... )
- Mise en place d'une nouvelle procédure afin d'assurer un suivi des dépenses entre les élus de chaque pôle et le pôle finances et d'accélérer les procédures de paiement.
- **Edition d'un tableau de bord mensuel de trésorerie.**
- **Edition d'un tableau de suivi de l'avancement des dépenses et recettes des budgets fonctionnement et investissement.**
- **Mise en place d'un service aux artisans, commerçants et professions libérales** avec

rencontre de l'élue déléguée pour les diverses questions concernant l'implantation et la vie de leur entreprise.

- **Création de l'association des commerçants.**
- Participation à la mise en place du marché du samedi matin et du marché aux puces les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> dimanches de chaque mois
- Relance de l'Amicale du personnel communal.

## IV POLE JEUNESSE SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

**Elus : P. MARTOS - E. COSTE,**  
**Agent responsable : F. FILERI**

- Réalisation du **city stade**
- Réalisation du **skate parc** dont l'aménagement se fera en concertation avec les jeunes utilisateurs
- **Rachat du minibus par la commune** avec l'élaboration d'un règlement d'utilisation privilégiant les jeunes et les anciens
- **Règlement d'utilisation des salles communales dont Recoux et Grand Foyer par les particuliers et associations**
- Convention de partenariat entre la Maison des Jeunes et le rugby association des Maures pour la découverte du rugby.
- Trophée des associations en centre var
- Journée des associations
- Téléthon
- Partenariat étroit avec le comité d'animation
- Etude d'aménagement et de réhabilitation de la grange PASTORELLO pour l'office municipal des sportset de la jeunesse ainsi que le logement d'un gardien pour l'aire de sports.
- Contacts suivis avec la communauté de communes, le Conseil Général
- En collaboration avec le pôle éducation,
- **Refonte du CLSH** ( Centre de Loisir Sans Hébergement ) (péri scolaire, p'tits loups, MDJ), rédaction du projet éducatif et du projet pédagogique, des règlements en concertation avec la DDJS ( Direction Départementale Jeunesse et Sports ),
- Etude de partenariat entre le CLSH et organismes départementaux ( ODEL: Office Départemental Education Loisirs ) ou nationaux ( Léo LAGRANGE )

## V POLE EDUCATION TRANSPORTS CANTINE

Elus : R. SPINOSA - V. VESCOVI,  
Agent responsable : P. GIRAUDO

Rédaction de la fiche de poste et recrutement d'un agent pour le pôle

### ECOLE MATERNELLE

- Négociations et réorganisation du planning des ATSEM dans le cadre de la semaine des quatre jours
- Participation aux exercices d'évacuation des écoles
- Installation des systèmes anti-pincements aux portes de l'école maternelle
- Le jardin potager a été doté d'un récupérateur des eaux de pluie
- **Travaux d'étanchéité de la toiture de l'école maternelle**
- Convention avec Mme GAGNEPAIN, artiste peintre, pour la réalisation par les élèves d'une peinture en trompe-l'œil dans le cadre d'un projet pédagogique
- **Pose du grillage et mise en sécurité de la partie haute de l'école**

### PERISCOLAIRE

- Mise en place d'une nouvelle organisation du service périscolaire pour répondre aux besoins des parents : **Elargissement des horaires et de la capacité d'accueil**, accueil des enfants dans la salle de motricité de l'école maternelle
- Réajustement des tarifs pour assurer la pérennité du service
- Mise en conformité de l'offre avec celle proposée par la communauté de communes Cœur du Var
- **Création de deux postes en CDD avant titularisation pour sauvegarder le service**
- Création lors de la rentrée scolaire d'une plaquette d'information à destination des parents pour les informer des services proposés par la commune à destination des jeunes
- Intégration des ATSEM dans le pôle enfance
- Création de fichiers "excel" pour la gestion des plannings des ATSEM et des agents du périscolaire

### CANTINE SCOLAIRE

- Rédaction d'un **nouveau règlement intérieur**.
- Amélioration des repas en cantine scolaire : **un fruit à chaque repas**
- Mise en place d'une procédure de commande des piques-niques pour les sorties scolaires
- Création d'un fichier de gestion des enfants inscrits en cantine scolaire

- Organisation d'une semaine Bio en cantine avec l'aide d'agribiovar
- **Etude en cours pour la pérennisation des repas Bio à la cantine**
- Constitution et animation d'un groupe de travail avec l'association de parents d'élèves "les enfants d'abord" pour l'amélioration du règlement et du fonctionnement du restaurant scolaire

### ECOLE PRIMAIRE

- Distribution de dictionnaires aux élèves de CM2 à l'occasion de leur passage au collège.
- Soutien au directeur de l'école primaire dans le cadre du projet « un chemin, une école » qui sera finalisé en mai 2009. Un chemin de 5kms, « la Tortue d'Hermann » est créé au départ du parking du Vieux Cannet
- Semaine du goût et découverte des métiers de bouche pour une classe de CM2 en octobre 2008 au CFA des Arcs ( merci à D. Lain )
- **Création d'un jardin bio à l'école primaire à l'initiative de son directeur M. BOULIN**
- Pose d'un tableau d'affichage pour les parents d'élèves
- **Goudronnage de la cour de la cantine scolaire**

### TRANSPORTS

Prise de contact avec le Conseil Général pour étude de prise en charge du transport scolaire  
Mise en place d'un nouveau circuit et d'une nouvelle tarification pour le **TACO (25 à 30 % d'augmentation de la fréquentation depuis sa mise en œuvre)**

## VI POLE CULTURE ET COMMUNICATION

Elus : M-T. MONTANOLA - O. GAILHARD,  
Agent responsable : C. DIOT

- L'excellent et très dense programme proposé par la médiathèque a été revisité pour une meilleure offre aux Cannetois et optimisation des moyens
- Bureau de l'adjoint à l'intérieur de la médiathèque
- **Création d'un service communication et d'un point info visiteurs**
- **Mise en place du panneau électronique d'informations en centre ville**
- Collaboration à la création du marché provençal du samedi matin
- Programmation variée privilégiant l'enseignement d'une culture de qualité
- **Soutien au concept de développement durable sous toutes ses formes (artistes, agriculteurs, éducation nationale etc...)**



## VII POLE SOLIDARITE MAISON DE LA FRATERNITE

Elus : A. LACHEREF - C. MARIOTTINI  
Agent responsable : C. FALIZE

- Acquisition de deux défibrillateurs (Mairie et Maison de la Fraternité)
- Modernisation de la gestion par l'amélioration des systèmes informatiques et des liaisons internet
- Acquisition d'une fontaine à eau et d'une machine à café pour humanisation de l'accueil
- **Minibus à disposition pour les déplacements des personnes âgées les mardis et jeudis**
- Partenariat Médiathèque / Maison de la fraternité pour livraison de livres aux personnes à mobilité réduite,
- Partenariat Maison de la Fraternité / Lion's club pour participation "de 6 enfants" à un séjour de 3 semaines à la montagne.
- Déplacement à Marseille match OM coupe d'Europe (10 enfants)
- Distribution de boîtes de chocolat aux anciens du village sans oublier ceux accueillis en maison de retraite.
- Organisation de la brioche des rois pour les anciens
- Bons de Noël offerts aux plus démunis ainsi qu'à leurs enfants
- **Festin des sages : 349 participants**
- Bon de Noël à l'association caritative Médiation : 150€
- **Accueil à la Maison de la Fraternité de nouvelles permanences : avocat, conseiller financier, Sendra (service aux personnes), psychologue.**

### Interventions 2008 :

- Allocation personnalisée d'autonomie : 34 dossiers
- Revenu minimum d'insertion : 36 dossiers
- Couverture médicale universelle : 29 dossiers
- Demande de logements HLM : 26 dossiers
- Obligations alimentaires et aides sociales : 21 dossiers
- Aides alimentaires : 18 dossiers et 11 secours en argent
- Maison départementale des personnes handicapées : 29 dossiers

### En plus en 2009 :

- Blouses roses (aide aux personnes malades à l'hôpital)
- Mécénat cardiaque (prise en charge d'enfants à opérer)
- Le rire médecin (récréation pour enfants hospitalisés ayant des soins lourds)
- **Partenariat avec Var Alzheimer**
- Donneurs de sang bénévoles. (30<sup>ème</sup> anniversaire)

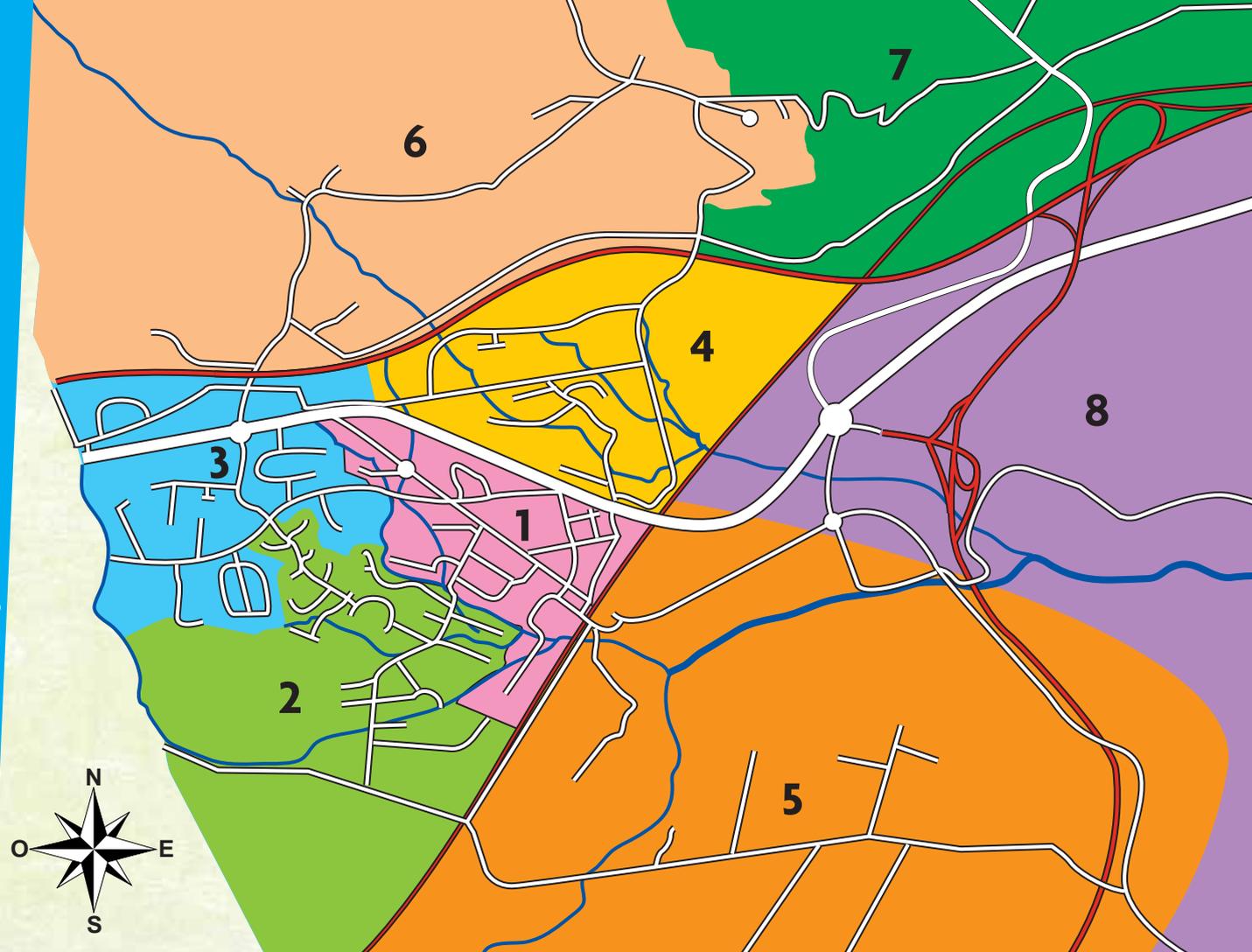
## VIII POLE ADMINISTRATION GENERALE, PLAINE DES MAURES, AGRICULTURE, FORET

Elus : P. GAUBERT - A. MASSA  
Agent responsable : L. DE FILIPPIS

- La création d'un pôle administration générale a permis de synchroniser l'action des autres pôles en centralisant les informations et coordonnant les équipes pour l'amélioration du service rendu aux Cannetois
- **Ouverture de la mairie le samedi matin**
- Cérémonies :  
organisation des : 8 Mai, 14 Juillet, 11 Novembre, « Aux morts pour la France », Vœux du Maire, accueil des Maires ruraux du Var...
- Relations avec l'EAALAT (correspondant défense)
- Signalétique interne (mairie)
- Réalisation d'un plan de ville
- **Réorganisation de l'accueil et réseau informatique (J-L. RAVIOLA)**
- CCFF, Communes Forestières, Chasse, Plaine des Maures, Natura 2000, Rivières
- **Elaboration de la piste verte centre ville / Escarcets** avec E. Gallesio, N. Cottinaut et D. Brémond.
- **Coordination, mise en page et diffusion de CANNET PASSION.**



Commémoration du 8 Mai 1945  
avec la participation des élèves des écoles



## Plan des Quartiers & Liste des référents

### Quartier n° 1: "Le Village"

BERTRAND	Denis	109, Impasse des Lauriers-Roses
SAUZEAU	Bernard	Rue Jean Giono
<b>BLOUIN</b>	<b>Jean-Pierre</b>	Bât. A3 - HLM Le Jas de July
CHEVIRON	Alain	171, Avenue Frédéric Mistral
ROUBAUD	Yvan	522, Avenue de Verdun
HEMERY	Jacques	Gym Vitamine - Avenue de Verdun
ALESSI	Vincent	Boucherie - 119, Avenue du 8 mai 1945
PREDITCH (HERMELINE)	EVELYNE	Bât. B2 - HLM Le Jas de July
LEFEUVRE	Jean-Claude	34, Allée des Pins

### Quartier n° 2: "Bourboutéou - Argelas"

<b>LOIRE</b>	<b>Claude</b>	20, Impasse des Genêts
PROCUREUR	Mme	20, Impasse Lou Casaou
<b>BUSSONE</b>	<b>Roger</b>	145, Impasse des Mûriers
MEUNIER	Jean-Pierre	182, Rue de l'Argelas
COLLIN	Jean-Marie	Quartier Bourboutéou
HOURTOULOU	Jean-Michel	439, Chemin Bourboutéou
LAURENT	Claude	86, Impasse des Farigoulettes



### Quartier n° 3 : "Voie Aurélienne - Taurelle"

DIAZ	Danièle	108, Rue du Bosquet
EVRARD	Philippe	98, Rue du Bosquet
<b>SECLET</b>	<b>Pascal</b>	458, Voie Aurélienne
VASSEUR	Jean-Louis	5, Lotissement Méridien
PACHOT	Alain	Impasse St Jaume
BODEN	Hélène	248, Les Jardins de Provence
LEBOULEUR	Marcel	2, Les Jardins de Provence
SANCHEZ	Jérôme	Impasse les Roubines
MESNIL	Jacques	Rue du Bosquet

### Quartier n° 4 : "Vienne"

BARTALUCCI	Gilbert	118, Impasse de Vienne
FURTE	Noël	89, Le Vieux Plantier
HUGUES	Jean	75, Impasse Bachas
STOLARCZYK	Michèle	478, Chemin du Bouillidou
<b>JAMAIN</b>	<b>André</b>	268, Rue de Vienne
RAIMONDO	Guiseppe	167, rue de Vienne

### Quartier n° 5 : "La Pardiguière - Les Jardins"

<b>THIRIET</b>	<b>Patrick</b>	Chemin des Ecureuils
QUERE	Jean-Louis	330, Chemin des Jardins
JOLY	Emmanuel	316, Chemin des Jardins
CHEVREUX	Jean-Marie	248, Chemin des Jardins
<b>TAGAND</b>	<b>Isabelle</b>	230, Chemin des Ecureuils
PORTAL	André	Chemin de Chantecoucou
DHEDIN	Frédéric	Chemin de Causseraine

### Quartier n° 6 : "Le Vieux Cannet"

GORI	Claudine	Le Vieux Cannet
<b>PIGAGLIO</b>	<b>Jacques</b>	Le Vieux Cannet
RUIZ	Marie-Josée	Impasse Saint Clair
BAÏSSE	Andrée	Les Moulières
PIANELLI	Norbert	Les Costettes
DEBAILLEUX	André	Chemin de la Cagne
THIREAU	Mireille	Le Clos de Rosse

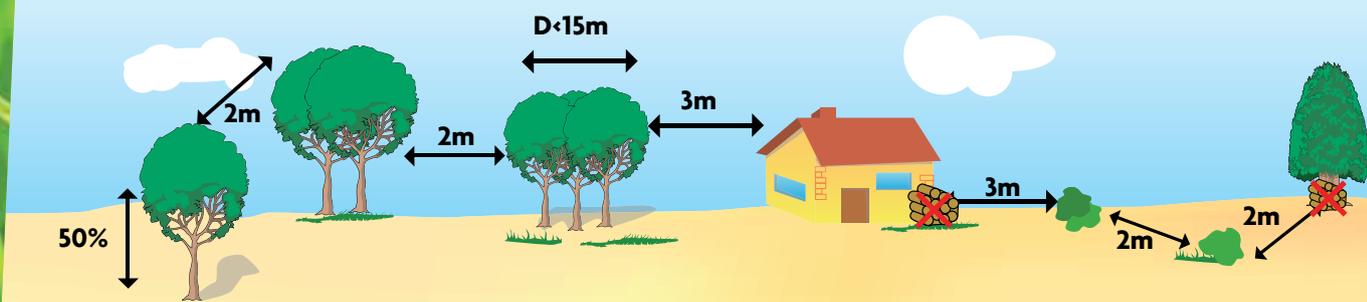
### Quartier n° 7 : "Route du Thoronet"

<b>BREMOND</b>	<b>Didier</b>	Quartier Bonne Père - Ancienne Route d'Italie
MANGINI	Patrice	Quartier Perrache
DE LICATA	Marie-Annick	Quartier La Brèche - Route du Thoronet
JOLIVOT	Bernard	Quartier Bramefan - Route du Thoronet
AGNELLO	Richard	Les Georgettes - Route du Thoronet
BALBO	Roland	Les Latty
ROUND	Nicole	Chemin des Ribas

### Quartier n° 8 : "La Plaine"

BOUTEILLE	Rémy	14, Lot. Réal Martin
BAILET	Alex	Campagne Portal
DALMASSO	Josyane	La Fâisse Noire
BONNIFAY	Antoinette	Quartier La Forge
OGET	Mme	Les Andracs

Le débroussaillage est obligatoire. Il a pour objectif de mettre en sécurité votre famille et vous-même, votre maison et vos biens, les sauveteurs, en diminuant l'intensité du feu et en limitant sa propagation.



## COMMENT DEBROUSSAILLER ?

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé comprennent :

- ▀ **l'éloignement des cimes** des arbres :
  - de 3 m de toute construction...
  - de 3 m entre elles,
- ▀ **la coupe**
  - des arbres morts
  - des branches mortes
- ▀ **la suppression des arbustes sous les arbres,**
- ▀ **l'élagage des arbres** sur une hauteur :
  - de 2,5 m pour les sujets de plus de 4m,
  - sur les 2/3 de leur hauteur pour les autres,
- ▀ **la coupe rase de la végétation**
  - herbacée,
  - ligneuse basse,
- ▀ **le ratissage** dans la zone des 20 m autour des constructions, installations,
  - de la litière\*,
  - des feuilles mortes
- ▀ **l'élimination** des végétaux coupés.

### Sont autorisés des bouquets :

- d'arbres d'une dimension de 15 m de diamètre
- d'arbustes de 3 m maximum.

Les haies non séparatives sont assimilées à des bouquets d'arbres.

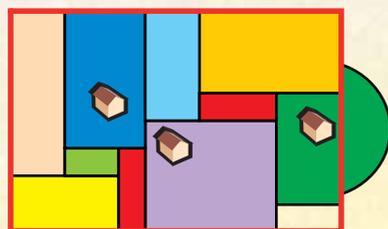
Les haies séparatives seront maintenues à une hauteur et une largeur de 2 m maximum.

Les voies d'accès doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de 4 m à l'aplomb de la plate-forme et sur la totalité de celle-ci, de manière à obtenir un gabarit de passage de 4 m minimum.

## QUE DEBROUSSAILLER ?

Les obligations s'appliquent :

- dans les bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations ou reboisement,
- et dans la bande des 200 m autour de ces formations.



A l'intérieur de ce zonage,

le débroussaillage est obligatoire :

**1. aux abords des constructions**, chantiers, travaux, et installations de toute nature sur une profondeur de 50 m, et sur 10 m de part et d'autre des voies privées y donnant accès.

Le débroussaillage doit être réalisé de façon continue en faisant abstraction des limites de votre propriété.

Il est à la charge du propriétaire des constructions...

**2. sur la totalité des terrains compris dans :**

- les zones urbaines (U),
- les Z.A.C., les lotissements, les A.F.U.,
- les camping-caravaning.

Il est à la charge du propriétaire des terrains.

Si le terrain est bâti et que les fonds voisins ne sont pas soumis à obligation, le propriétaire de la construction doit également réaliser les travaux jusqu'à 50 m de son habitation (cumul des 2 obligations).



## DEBROUSSAILLER SUR LES FONDS VOISINS

Le débroussaillage constitue une **servitude administrative légale**. Lorsque les travaux de débroussaillage doivent **s'étendre au-delà de la limite de votre terrain**, les propriétaires des fonds voisins non soumis à l'obligation de débroussailler qui ne souhaitent pas réaliser eux-mêmes ces travaux, **ne peuvent s'opposer à leur exécution par vos soins**, sous réserve d'avoir été préalablement **informé** de vos obligations, et de leur avoir **demandé l'autorisation de pénétrer** sur les fonds en cause. En cas de difficultés vous rapprocher de votre mairie.

### SANCTIONS EN CAS D'INEXECUTION

#### Les sanctions administratives :

Le maire assure le **contrôle de l'exécution du débroussaillage obligatoire**.

En cas de constat de **non réalisation**, le maire **met en demeure** le propriétaire de faire les travaux dans un **délaix fixé (un mois minimum)**.

Si les travaux prescrits ne sont pas exécutés dans le **délaix fixé**, la commune les réalise **d'office aux frais du propriétaire défaillant** indépendamment des sanctions pénales encourues.

#### Les sanctions pénales :

En cas de **non respect de l'obligation de débroussailler** les propriétaires encourrent une **amende** :

- de 4e classe soit 135€, lorsque sont concernés les **constructions...**, les **terrains en zone urbaine (U)**, les **terrains délimités** par un plan de prévention des risques d'incendies de forêt ( P.P.R.I.F.),
- de 5e classe soit 1.500€ maximum pour les **terrains situés dans les Z.A.C.**, les **lotissements**, les **A.F.U.**, les terrains de **camping-caravaning**.

#### Les sanctions civiles :

Vous pouvez être **mis en cause**, si un incendie atteignant votre propriété **s'est propagé aux propriétés voisines** alors que votre terrain n'était pas débroussaillé.

*Pour plus d'information consulter :*

- l'arrêté préfectoral du 15 mai 2006 relatif aux prescriptions techniques du débroussaillage dans le Var ( en mairie ),
- les sites internet : [www.cdig-var.org](http://www.cdig-var.org) et [www.debroussaillage.com](http://www.debroussaillage.com)

### COMMENT ELIMINER LES DECHETS VEGETAUX

- ▀ Par broyage et compostage sur votre terrain.
- ▀ Par Incinération. Réglementation de l'emploi du feu dans le département : arrêté préfectoral du 5 avril 2004

#### Incinération des végétaux coupés ou des petits végétaux sur pied

##### Espaces concernés :

- ▀ à l'intérieur des bois, forêts, maquis et garrigues,
- ▀ à moins de 200 mètres et sur les voies traversant ces espaces.

Du 1er janvier au 31 janvier	Du 1er février au 31 mars	Du 1er avril au 31 mai	Du 1er juin au 30 septembre	Du 1er octobre au 31 décembre
<b>POSSIBLE*</b>	<b>Soumis à ** déclaration</b>	<b>POSSIBLE*</b>	<b>INTERDIT</b> Sauf dérogation préfectorale	<b>POSSIBLE*</b>

\* Sous réserve de respecter les consignes de sécurité suivantes :

vent inférieur à 40 km/h, pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 mètres débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente et moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

\*\* Déclaration en mairie au moins 10 jours avant la date de l'incinération.

#### Par apport en déchetterie

Au heures et jours habituels d'ouvertures des déchetteries intercommunales (renseignement en mairie ou à la communauté de communes Cœur du Var Tél : 04 98 10 43 50).

### QUAND PEUT-ON DEBROUSSAILLER SANS GENER LE VOISINAGE ?

Arrêté préfectoral du 20 septembre 2002.

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.





M. Jean-Marie Jauffret et les jeunes sapeurs pompiers  
Commemoration du 8 mai 1945



CC.F.F. du Cannet des Maures  
Au centre M. GAUBERT Philippe, à sa gauche M. DEFIEF Pascal et M. MASSA Andre



# Le Cannet Des Maures CHAMPIONNAT D'EUROPE 2009

En compagnie de M. Marc LIEVREMENT Entraîneur de l'Equipe de France de Rugby,  
M. Jean-Claude BAQUE Président de la F.I.R.A. et de M. Henri MONDINO Président du comité Côte d'Azur



## DOMAINE EQUESTRE DES GRANDS PINS LE CANNET DES MAURES

19,20 ET 21 JUIN 2009

*Concours international  
de dressage et d'obstacle*



## BASE ECOLE GÉNÉRALE LEJAY LE CANNET DES MAURES

6 ET 7 JUIN 2009

**MEETING AÉRIEN**  
10H00 - 19H00



Responsable de la publication :  
M. Jean-Luc LONGOUR

Coordinateur : Philippe GAUBERT

Impression et réalisation :  iGraphic

Certifié Gestion Forestière durable - FSC - PEFC

